

**Programme de Master
AMENAGEMENT URBAIN ET DU TERRITOIRE DANS LES PAYS EN VOIE DE
DEVELOPPEMENT
Année académique 2006-2007**

ADMISSION

15 candidats au plus seront admis à l'option **Projets urbains**, avec un minimum de 8.

10 candidats au plus seront admis à l'option **Territoire et sécurité alimentaire**, avec un minimum de 5.

Les candidats diplômés auprès d'institutions d'enseignement supérieur étrangères doivent avoir un diplôme délivré après au moins quatre années d'étude.

Les candidats étrangers doivent disposer d'une bonne connaissance de l'italien.

La demande d'admission doit **spécifier l'option** pour laquelle le candidat se présente. Elle doit être adressée à:

Rettore

Università Iuav di Venezia, Santa Croce 191, 30135 Venezia

ITALIE

La demande d'admission doit être accompagnée par:

- Curriculum Vitae
- certificat du titre d'étude avec l'indication des résultats d'examens et titre du mémoire ou du travail de fin d'études
- tout autre document jugé utile par le candidat (mémoire, travail de fin d'étude, cours de spécialisation, publications, portfolio, lettres de présentation, etc.)

Les candidats étrangers non résidents dans les pays de l'Union Européenne doivent présenter la demande d'admission auprès de la représentation diplomatique italienne dans leur pays. Ils doivent aussi disposer d'un visa d'étude.

Les demandes d'admissions doivent arriver au plus tard à 13.00 heures, le **vendredi 15 septembre 2006**.

Les résultats de la sélection seront publiés vendredi 22 septembre sur le site : www.iuav.it/dp/formazione/master/

Les candidats placés aux 15 premières places pour l'option **Projets urbains** et aux 10 premières places pour l'option **Territoire et sécurité alimentaire** devront finaliser leur inscription avant **mercredi 3 octobre 2006**.

En cas de refus de la part des candidats étant classés parmi les 15 premiers, les autres candidats pourront s'inscrire, selon l'ordre de classement, avant le 13 octobre 2006.

Le coût d'inscription pour l'année académique 2006-2007 est de € 3.500. Les frais de séjour à Venise sont à la charge des étudiants.

Une contribution partielle aux frais de stage pourra être allouées par le Master.

Università IUAV di Venezia ne dispose d'aucune bourse d'étude